



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Service de Promotion de la  
Santé en faveur des élèves

Référence  
11-10-19-1300-MJ-SPFE.doc

Dossier suivi par  
Mme le Dr PELLEING  
Médecin conseiller technique  
Responsable Départemental  
Téléphone  
04 91 99 67 24  
Fax  
04 91 99 67 26  
Mél  
ce.spfe13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex



L'inspecteur d'académie  
directeur des services départementaux de  
l'Education nationale

à

- Mesdames et Messieurs  
Les principaux de collège
  
- Mesdames et Messieurs  
Les proviseurs de lycée

Marseille, le 19 octobre 2011

Depuis 2005 le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies prévoit, en accord avec la loi de santé publique du 9 août 2004, une action de prévention auprès des élèves scolarisés, du CM2 jusqu'à la Terminale.

Le nouveau plan 2008-2011 confirme ces actions auprès des jeunes scolarisés ainsi que leur famille.

Cette politique de prévention est décrite dans un guide élaboré par le ministère de l'éducation nationale et la MILDT, le Guide d'intervention en milieu scolaire, pour la prévention des conduites addictives » et réédité par le CNDP en 2010.

Dès 2005, en accord avec M. le Préfet délégué à l'égalité des chances, la DDASS et maintenant l'ARS, nous avons, grâce à votre collaboration, décliné ce guide auprès de nombreux établissements du département (82% des établissements publics pour l'année 2010-2011), lors de formations d'adultes et d'interventions auprès des élèves.

Une association référente choisie par nos soins intervient par bassin, pour former les équipes de établissements et les accompagner dans la mise en oeuvre de l'action dans les classes.

Je vous conseille lors d'une de vos réunions de bassin, de mettre cette question à l'ordre du jour et de proposer à l'association référente de vous faire le bilan des actions menées depuis 2006.



2/2

Je vous rappelle que ce programme de prévention ne se résume pas à une seule intervention, mais se décline sur plusieurs séquences, où les enseignants ont une place prépondérante puisque les programmes disciplinaires permettent d'aborder ces sujets.

Les interventions peuvent cibler plusieurs type d'addiction (tabac, alcool, drogues, conduites dopantes, Internet) ; les personnels de l'établissement, en collaboration avec l'association référente, vous permettront de personnaliser cette action.

Cette prévention est nécessaire pour les adolescents. Je vous demande d'apporter votre soutien à la mise en œuvre de ce projet.

Merci de votre collaboration.

  
J.L. BENEFICE

P.J : liste des référents associatifs par bassin